



Engagement des maires et des présidents d'intercommunalité de France **pour le CLIMAT**



Les maires et les présidents d'intercommunalité de France s'engagent pour le climat



De menace, le changement climatique est devenu une réalité. En de nombreux points du globe, il a déjà des conséquences désastreuses. Nos territoires, de métropole et d'Outre-mer, subissent désormais la violence accrue des aléas climatiques, l'augmentation de la fréquence, de l'amplitude et de l'intensité des sécheresses, des tempêtes et des inondations.

Face aux effets multiples (alimentaires, sociaux, économiques, environnementaux, sanitaires, financiers...) induits par les changements climatiques, l'urgence est avérée. La responsabilité est mondiale et collective. Elle est aussi individuelle et locale. La forte probabilité d'atteintes graves, parfois irrémédiables, aux équilibres de notre planète nous oblige.

Nombre de possibilités s'offrent à nous pour anticiper, pour prévenir, pour éviter, pour limiter et pour réparer les dégâts. Adapter nos priorités d'investissement et nos modes de vie aidera à établir de nouveaux équilibres, soutenables au plan environnemental comme économique. La transition énergétique peut et doit accompagner le développement des territoires.

Chacune, chacun, à son niveau, peut et doit prendre part à ce défi.

Les États sont en première ligne pour mettre au point, au niveau mondial, les grands caps à suivre comme leurs déclinaisons nationales, en partenariat avec la diversité des opérateurs économiques, sociaux et environnementaux.



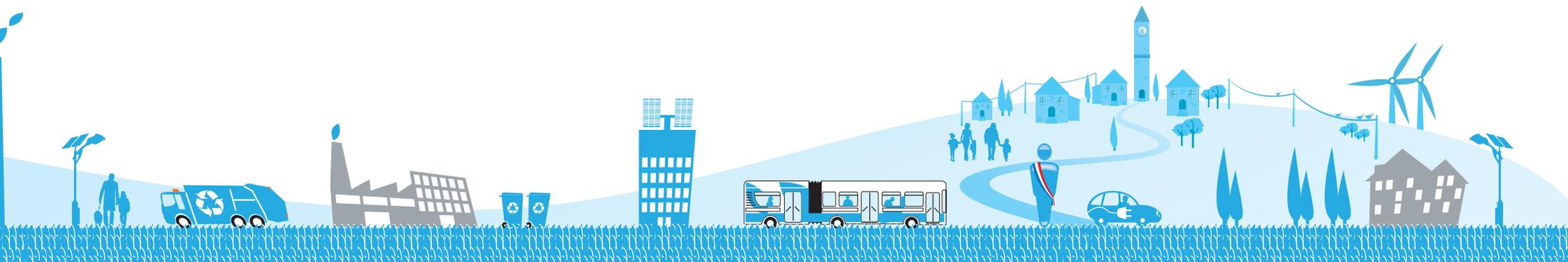
Nous, maires et présidents d'intercommunalité, souhaitons ardemment que les instances internationales parviennent, à Paris, à un accord universel ambitieux, contraignant et vérifiable. Pour assurer cette réussite, nous assumons pleinement nos responsabilités et œuvrons, en tant qu'acteurs locaux majeurs, à la transformation écologique des territoires. La protection de l'environnement est une des missions fondatrices des communes.

C'est ainsi que nous, maires et présidents d'intercommunalité, en charge de politiques publiques territoriales, sommes déjà à la manœuvre. Notre proximité avec les forces vives des territoires, notre connaissance du terrain et nos compétences opérationnelles nous permettent d'agir concrètement pour mettre en place des solutions efficaces visant à éviter, à réduire les changements climatiques et à en atténuer les effets. Nous agissons également pour faciliter l'adaptation de nos territoires aux évolutions en cours, qu'elles soient d'origines climatique,

démographique ou liées à la raréfaction des ressources naturelles. De multiples innovations témoignent de notre capacité à préserver la ressource naturelle, à encourager une mobilité durable, à réduire les inégalités sociales et écologiques, à bâtir des filières d'économie sociale, solidaire et circulaire.

Ces solutions, de court, moyen et long terme qui articulent des réponses politiques, techniques, financières et comportementales, s'avèrent efficaces, à l'épreuve du principe de réalité et des atouts et spécificités de nos territoires.

Nos actions sont déjà nombreuses et diversifiées. Il nous faut aujourd'hui les généraliser et les renforcer pour contribuer à atteindre l'objectif fixé par l'Union européenne de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990.



Les 500000 élu-e-s de proximité que, nous, maires et présidents d'intercommunalité, formons avec nos collègues élus municipaux et intercommunaux, constituent autant d'interfaces avec les forces vives de la société civile. Ils permettent, en tous points du territoire, en métropole comme en Outre-mer, d'entretenir l'esprit républicain.

Cette dentelle démocratique que constitue le réseau de nos 36 000 communes est une chance inestimable pour une mobilisation générale au service du climat. L'ampleur des risques encourus par nos propres territoires ainsi que par d'autres plus fragiles dans le monde nous invite à montrer l'exemple d'un engagement plein et entier.

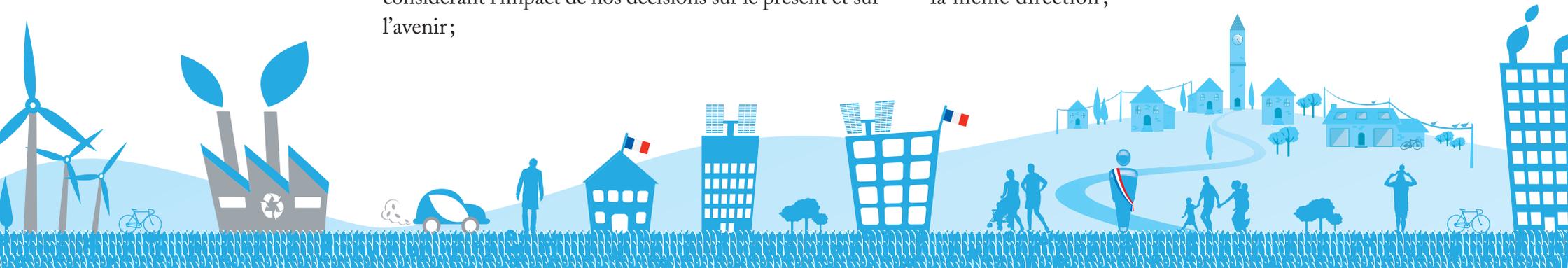
Aussi, à ce jour :

- considérant les risques que les changements climatiques font encourir aux populations de nos territoires et du monde entier;
- considérant l'impact de nos décisions sur le présent et sur l'avenir;

- considérant que les actions concrètes les plus efficaces émergent souvent du terreau fertile de nos territoires;
- considérant notre proximité avec les citoyens et la force de percolation que notre fin maillage territorial permet;
- et, considérant le poids et le rôle économiques de nos collectivités qui demeurent incontournables;

Nous, maires et présidents d'intercommunalité de France, prenons l'engagement solennel :

- de placer l'enjeu climatique au cœur de chacune de nos décisions, dans le cadre d'une véritable stratégie de court, moyen et long terme;
- de conduire des actions exemplaires efficaces, démonstratives et à « haute valeur reproductible » afin d'entraîner les acteurs de la société civile à agir dans la même direction;



6 AXES d'engagement pour le climat

Les actions qui sont répertoriées ci-après sont issues de pratiques locales, inspirées d'agendas 21 locaux ou de Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCEAT). Ce document, sorte de « boîte à outils » n'est ni exhaustif ni limitatif. Il a vocation à être complété. Les élus peuvent s'en inspirer librement. Les actions gagnent en efficacité à être organisées au sein de stratégies globales, partagées, partenariales et construites, autant que possible, dans une logique d'amélioration continue.

1^{er} AXE

Promouvoir la sobriété énergétique



Les communes et intercommunalités peuvent contribuer efficacement à réduire leurs consommations énergétiques, à limiter leurs rejets de gaz à effets de serre et à développer une culture collective de la sobriété énergétique.

Voici quelques exemples d'actions.

Organiser

- **Élaborer et mettre en œuvre un plan Climat-Énergie-Air-territorial** en associant l'ensemble des parties prenantes du territoire.
- **Effectuer un suivi et un bilan** des consommations énergétiques des bâtiments et des services communaux.
- **Optimiser l'éclairage public** pour économiser l'énergie et lutter contre les pollutions lumineuses.
- **Étudier les possibilités de recours aux énergies renouvelables** en associant les habitants (biomasse, solaire, éolien, méthanisation, géothermie, cogénération, etc.) et en privilégiant les boucles locales.
- **Exiger des niveaux de performance énergétique** dans les cahiers des charges des délégataires et des prestataires.
- **Être exemplaire dans le renouvellement des flottes de véhicules** municipaux par le recours, autant que possible, à des véhicules propres.
- **Faciliter l'installation des infrastructures de recharges** pour les véhicules électriques et former les conducteurs (et plus largement le personnel municipal) à l'éco-conduite pour limiter les consommations de carburants.
- **Favoriser les modes de déplacements doux** à travers les choix d'aménagement (pistes cyclables).
- **Mettre en place un plan de déplacement des services communaux** pour éviter les déplacements en voiture des employés municipaux dans le cadre professionnel mais aussi lors de leurs trajets domicile-travail (mise à disposition de vélos, organisation du covoiturage par exemple).
- **Encourager la réalisation de plans de déplacements des entreprises (PDE)** situées sur la commune.



- **Encourager et soutenir les déplacements doux des enfants et des étudiants**

(Pédibus, Vélos à disposition des établissements supérieurs...).

- **Étudier des solutions de logistique urbaine**

permettant d'optimiser la gestion du premier et du dernier km pour tous les acteurs de la commune (mairie, entreprises, citoyens, commerçants...).

- **Encourager le financement participatif citoyen**

pour les projets d'énergies renouvelables.



Optimiser les consommations des bâtiments

- **Privilégier l'utilisation d'éco-matériaux et de matériaux locaux**

dans les constructions publiques et encourager leur utilisation dans les constructions privées.

- **Développer les actions et les dispositifs d'accompagnement aux diagnostics thermiques**

et d'aides à l'amélioration de la performance énergétique (opérations de thermographies aériennes, espaces info énergie, programmes locaux de l'habitat (PLH), fonds d'aide à l'amélioration de l'isolation, à l'installation de chauffe-eaux solaires, etc.).

- **Maîtriser la consommation d'énergie dans les bâtiments et les espaces publics,**

en privilégiant les solutions énergétiquement sobres à confort équivalent et en chassant les gaspillages.

- **Généraliser l'emploi des technologies à basse consommation d'énergie**

(pour le chauffage, l'éclairage, l'informatique, etc.).

- **Adapter les consommations d'énergies aux besoins réels**

en utilisant des systèmes innovants (exemple : télégestion au point lumineux pour l'éclairage publique).

- **Mettre en place un suivi énergétique des appareils,**

communiquer sur les consommations d'énergie dans les bâtiments communaux, sensibiliser les utilisateurs à des pratiques éco-responsables.

- **Limiter autant que possible l'utilisation de combustibles fossiles**

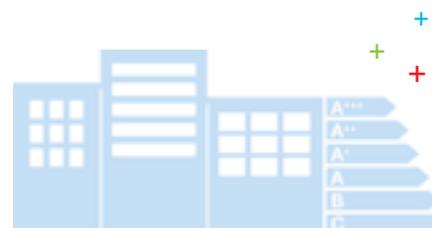
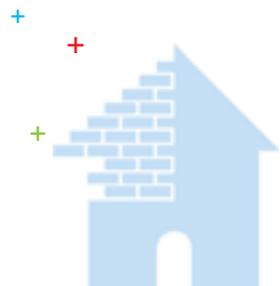
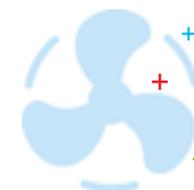
en les remplaçant par d'autres combustibles moins émetteurs en gaz à effet de serre.

- **Engager l'amélioration énergétique des bâtiments communaux**

et encourager les propriétaires privés et les bailleurs sociaux à faire de même.

- **Limiter l'usage de la climatisation**

électrique et du chauffage.



Impulser une conscience collective du développement durable



La protection du climat est un enjeu collectif qui ne peut être mis en œuvre et concrétisé qu'avec la participation de tous.

Les élus municipaux et intercommunaux sont de véritables relais d'opinion auprès des habitants, des enfants, des entreprises, des acteurs associatifs et des agents de la collectivité. Ils peuvent contribuer à faire émerger et à fortifier une culture commune.

Voici quelques exemples d'actions.



Partager les enjeux avec les habitants

- **Organiser un débat avec les habitants** sur les enjeux climatiques et échanger sur les mesures prises localement.
- **Imaginer et organiser des événements citoyens** en faveur du climat.
- **Élaborer collectivement une charte en faveur du climat** détaillant des pratiques, des éco-attitudes et des actions positives.
- **Conduire des actions de sensibilisation** sur les risques liés aux changements climatiques et ses conséquences.
- **Faire connaître aux habitants les critères d'achat éco-responsable** adoptés par la commune afin de les inciter à faire de même.
- **Échanger et organiser avec les acteurs éducatifs** (professeurs des écoles, responsables des centres de loisirs, associations et clubs de sports, bibliothèques...) des animations pédagogiques sur le climat en direction des scolaires et en particulier pour le temps d'accueil périscolaire.
- **Développer au sein de tous les établissements communaux** (mairie, annexes, écoles, gymnases...) des actions visibles de promotion de la sobriété énergétique (tri, point d'apport, matériel scolaire, communication...).



Impliquer les acteurs économiques et associatifs

- **Renforcer les partenariats avec les chambres consulaires** (chambres des métiers, chambres d'agriculture et chambres du commerce et de l'industrie, chambres de l'économie sociale...).
- **Associer à une réflexion collective** en faveur du climat sur la commune les entreprises, les associations et les habitants du territoire.
- **Construire des partenariats permettant de sensibiliser et d'informer** l'ensemble des habitants sur cet objectif partagé.
- **Dans les communes touristiques, insister sur cet enjeu** auprès des visiteurs et des professionnels.
- **Prévoir des actions, communications et conseils** en direction des conseils syndicaux des copropriétés privées et des bailleurs sociaux.



Responsabiliser, associer les agents communaux et intercommunaux

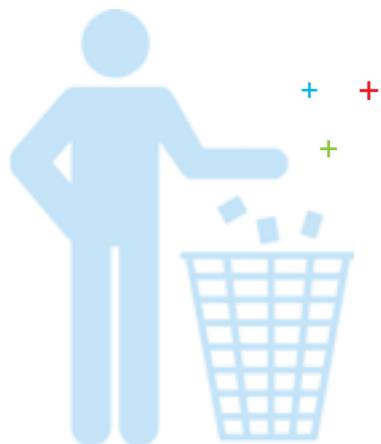
- **Former et associer** les agents aux enjeux et à la démarche de la commune en faveur du climat.
- **Faire évoluer les pratiques** des services, notamment techniques, vers des méthodes alternatives et sobres en énergie (nettoyage, éco-conduite, gestion différenciée des espaces verts, voirie, etc.).
- **Élaborer collectivement** un guide des bonnes conduites ou éco-gestes à développer (tri, édition papier, déplacements...).

Concourir au développement de modes de consommation et de production responsables dans une logique d'économie circulaire



Les communes et intercommunalités sont des actrices économiques de premier plan. Elles ont des marges de manœuvre et un devoir d'exemplarité dans leurs décisions, tant pour réduire leurs effets écologiques directs que pour impulser une économie durable et territorialisée.

Voici quelques exemples d'actions.

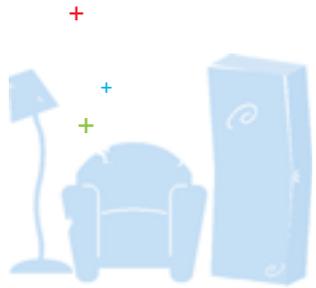


Consommer durable

- **Sensibiliser les personnels et les habitants à l'éco-conception** des produits afin de faciliter les choix de produits éco-responsables.
- **Organiser des bourses d'échanges** de biens et de services.
- **Mettre en place des services de mutualisation de biens** à faible durée d'utilisation (outils de jardinage ou de bricolage par exemple).
- **Organiser des mises à disposition des matériels communaux** qui ne sont plus utilisés suite à une opération de renouvellement ou de travaux (bureaux et tables, chaises, armoires, matériel informatique...).
- **Développer la communication numérique** afin de diminuer les supports papiers (ne les conserver que pour les citoyens qui en font la demande et ceux définis par la commune (seniors...)).
- **Valoriser les produits et savoir-faire locaux.**
- **Développer la vente** des produits locaux et en vrac.
- **Promouvoir l'économie solidaire** et le commerce équitable.
- **Soutenir la mise en place d'associations** pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).
- **Prévoir des critères éco-responsables** dans les cahiers des charges des zones d'activités économiques (restaurants inter-entreprises, déchèteries, ressourceries, etc.).
- **Organiser des friperies et des brocantes** accessibles aux habitants.
- **Organiser des systèmes de réutilisation** des matériels de bureautique (ordinateurs et mobiliers).
- **Encourager les entreprises locales** à développer des démarches de management environnemental.
- **« Éco-concevoir » les événements organisés par la commune** (gobelets réutilisables, consigne de la vaisselle, distribution d'eau de ville, par exemple), et privilégier des lieux accessibles en transport en commun ou en organiser la desserte pour l'événement.
- **Pratiquer une communication éco-responsable** (contenu et support : papier recyclé, site Internet de la commune, etc.).
- **Conditionner les soutiens financiers** accordés aux manifestations locales, par la commune, au respect de critères de développement durable ou d'éco-responsabilité.
- **Favoriser l'émergence** et communiquer sur toutes les solutions numériques permettant la mise en relation des citoyens pour réduire les achats et développer les prêts et locations. Ces solutions favorisant le développement local et les liens sociaux.

Réduire la production de déchets, recycler

- **Inciter les responsables économiques** à la mise en place de nouvelles filières permettant par exemple la transformation des déchets en ressources.
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire** dans les cantines scolaires et municipales, travailler sur le goût, organiser la récupération des déchets de cantines.
- **Sensibiliser plus largement les habitants** aux enjeux du gaspillage alimentaire.
- **Organiser des échanges de bonnes pratiques** entre les habitants pour la réduction des déchets.
- **Organiser des bourses aux déchets** permettant de mettre à la disposition d'entreprises du recyclage les déchets produits par d'autres activités.



- **Organiser la collecte et la valorisation des déchets** des activités de restauration et des foires et marchés.

- **Mettre en place les techniques de déconstruction sélective** des bâtiments municipaux afin de permettre la récupération des équipements et la valorisation des gravats.

- **Encourager les pratiques visant à réduire les consommations d'eau, d'énergie et la production de déchets** (réduction à la source).

- **Encourager la filière bois** : engager une gestion efficace et concertée des haies, taillis, bois et forêts dans le respect de la biodiversité et du stockage du carbone, en vue d'alimenter les unités de production (bois-énergie) ou d'utilisation (bois-matériaux) du bois.

- **Contribuer au rapprochement** entre les entreprises et les structures de l'économie sociale et solidaire.

- **Organiser des bourses, développer et être facilitateurs dans la mise en place de circuits d'échanges** de biens et services, d'achats groupés (réduisant les flux de camions de livraison...) au sein des zones d'activités de la commune (ZAC, ZI, cœur de ville...) et auprès de tous les acteurs (organisation d'événements permettant aux entreprises d'un même secteur géographique de se connaître et de développer des démarches de coopération...).

- **Favoriser le réemploi des biens** de consommation en développant les ressourceries / recycleries et les déchèteries.

- **Promouvoir l'usage des cabas** réutilisables.

- **Développer le compostage** (y compris à domicile) et la valorisation des déchets verts de la commune et des habitants.

- **Développer les collectes** de piles, de textiles et de déchets toxiques.

- **Dynamiser les entreprises locales de recyclage.**

- **Être facilitateur à l'installation et au développement** de pratiques de restauration ou de réparation des petits matériels électroniques, d'appareils électroménagers etc.

Pratiquer une commande publique exemplaire

- **Introduire des clauses environnementales, sociales et locales** dans les marchés publics et intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges des délégataires et des prestataires.

- **Dans les restaurants scolaires et collectifs**, développer l'utilisation des produits locaux, de saison ou issus de l'agriculture biologique et des filières de production de proximité.

- **Préférer l'usage de produits éco-labellisés**, biodégradables, fabriqués à partir de matériaux recyclés ou naturels.

- **Prévoir, dans les marchés de travaux**, l'obligation de conduire les chantiers de la façon la plus écologique possible, tout en décrivant la filière de gestion des déchets de chantier et en privilégiant la réutilisation des matériaux.

- **Intégrer autant que possible dans les réflexions conduites** en amont des projets leur coût environnemental indirect.

- **Prioriser l'usage de bois locaux** provenant de forêts gérées durablement et éco-certifiés PEFC (Pan european forest certification), FSC (Forest Stewardship Council) ou équivalent.

- **Préférer le vrac, éviter les produits sureballés.**

- **Économiser les flux de matière** (papier, eau, etc.) liés aux activités des services municipaux (effectuer un suivi des consommations dans les bâtiments communaux, limiter les impressions, passer au recto-verso et former les agents) tout en développant la dématérialisation.

- **Organiser au sein des services de la commune** et de tous les bâtiments accueillants du public (école, bibliothèque, cinéma...) la collecte séparée en vue du recyclage de l'ensemble des biens consommés.

Participer à la solidarité nationale et internationale

- Favoriser les partenariats entre les villes et les campagnes.
- Développer des partenariats entre territoires touristiques complémentaires (mer/montagne) par exemple pour le partage d'emplois saisonniers.
- Mettre en œuvre des projets de coopération décentralisée avec les pays « du Sud » en mobilisant notamment les financements innovant « 1 % eau » - loi Oudin-Santini - et du 1 % déchet.
- Mettre en place des jumelages avec des villes européennes autour de projet de développement durable.



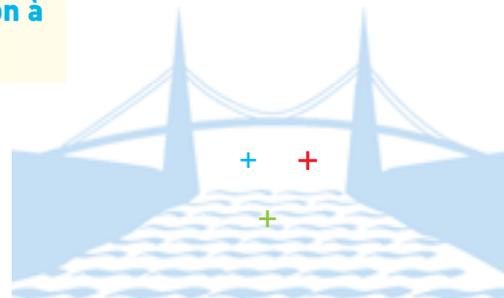
4^e AXE

Coordonner urbanisme, aménagement et mobilité pour un territoire durable



La protection du climat implique une gestion raisonnée de l'espace et la mise en cohérence de politiques sectorielles. Elle doit être au cœur des politiques d'urbanisme, d'aménagement et de mobilité des communes et s'inscrire dans une vision à long terme.

Voici quelques exemples d'actions.



Aménager durablement

- Prendre en compte les évolutions démographiques, dans les projets d'aménagement et de développement du territoire au travers du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).
- Renforcer la protection du foncier et du patrimoine naturel en utilisant les SCOT (schémas de cohérence territoriale), les PLUi (plans locaux d'urbanisme intercommunaux), les outils « réserves naturelles ».
- Adopter une approche environnementale de l'urbanisme.
- Prendre en compte les trames verte et bleue ainsi que les adaptations nécessaires aux effets du changement climatique sur le territoire.
- Favoriser l'infiltration de l'eau et éviter l'imperméabilisation des surfaces notamment dans un objectif de prévention des inondations et des pollutions diffuses.
- Prévenir, par des choix de construction adaptée, les dégâts liés aux catastrophes naturelles et technologiques et les impacts prévisibles des changements climatiques.
- Concevoir et aménager, en concertation avec les commerçants, les entreprises locales et les riverains, des modes de livraison limitant les nuisances.
- Organiser la concertation avec les acteurs concernés pour limiter les pollutions visuelles et lumineuses.
- Favoriser les aménagements limitant les effets induits par les changements climatiques (four urbain, sécheresse, inondation).
- Informer et associer les aménageurs et les entreprises du territoire à la démarche engagée par la commune en faveur du développement durable et de la gestion des déchets (de construction, de fonctionnement).
- Concevoir et aménager des itinéraires piétons confortables et sûrs, en vue de favoriser les déplacements à pied.
- Étendre le réseau des pistes cyclables, en cohérence avec le réseau des vélos, routes/voies vertes, afin de favoriser les modes de déplacements doux.



- **Définir une stratégie partagée de valorisation des paysages** et des espaces de nature, notamment pour renforcer la nature en ville.
- **Favoriser la réutilisation des friches urbaines** et du patrimoine existant.
- **Améliorer l'environnement quotidien** et la qualité des équipements publics.

- **Faciliter la mise en place de jardins partagés** en ville et en pieds d'immeuble afin de faciliter le lien social, la relation au végétal et développer les actions pédagogiques relatives à la nature, aux saisons et à la prévention de l'environnement.
- **Mettre en place à travers des partenariats**, des programmes de diagnostic et de rénovation des habitats indignes, notamment sous l'angle énergétique.

- **Favoriser la mixité fonctionnelle** des quartiers et développer les services de proximité afin de limiter les déplacements.
- **Faciliter le développement de solutions de partage de flux** entre les logements et les bâtiments industriels (énergie de réfrigération pour le chauffage, chaleur des fours à pain, énergie des eaux usées...).

Décarboner la mobilité



- **Accroître l'offre de mobilité** en développant les transports collectifs, y compris les transports à la demande en zone périphérique et rurale, l'auto-partage, le covoiturage et la mise à disposition de vélos en libre-service.
- **Étudier, en concertation avec les opérateurs énergétiques**, la possibilité d'un déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

- **Contribuer à la mise en place d'une gestion intégrée** de la mobilité et des offres de transport multimodaux (parking relais, abonnements combinés, billettique, intermodalité...).
- **Faciliter l'accessibilité physique et financière** de l'offre de mobilité et en améliorer la qualité.
- **Mettre à disposition des plans d'accessibilité** mettant en avant tous les modes de déplacements doux (repérage sur plan des attaches-vélos, stations de bus, véhicules en libre-service...).

- **Développer des modes de déplacements collectifs doux** (pedibus, vélo-bus, navettes fluviales...).
- **Agir sur la politique de stationnement.**
- **Encourager et faciliter le développement des moyens d'informations** permettant la définition des itinéraires multimodaux au sein de la commune et sur le territoire.



5° AXE

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources naturelles



Le territoire national de l'hexagone et d'Outre-mer est riche d'une biodiversité et de ressources naturelles exceptionnelles qui doivent être préservées. Cette richesse constitue un capital indispensable à l'équilibre naturel et climatique mondial. Les communes et intercommunalités sont des partenaires essentiels pour la préservation de ce patrimoine.

Voici quelques exemples d'actions.



Protéger l'eau

- **Entretenir un dialogue régulier avec les acteurs** afin de coordonner les actions de protection de la ressource et parvenir ainsi au bon état écologique de l'eau prévu par les directives européennes.
- **Participer à une réflexion concertée à l'échelle des bassins** ou sous-bassins hydrographiques pour une gestion des eaux et des milieux aquatiques et pour une prévention des inondations efficaces.
- **Généraliser la récupération et la réutilisation** des eaux de pluie.
- **Prévoir des interconnexions entre les réseaux d'eau** pour sécuriser l'approvisionnement.
- **S'assurer du bon état** des réseaux de distribution de l'eau et d'assainissement afin d'éviter les fuites qui engendrent le gaspillage de la ressource et des pollutions.
- **Contractualiser avec les acteurs locaux** pour la préservation des nappes d'eau et des captages.
- **Installer des dispositifs permettant d'optimiser l'arrosage** des espaces verts, et généraliser l'utilisation de paillis.
- **Veiller au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement.**

Sauvegarder la biodiversité

- **Mettre en place des partenariats** avec les acteurs locaux (chambres consulaires, agriculteurs, associations de protection de l'environnement).
- **Favoriser la nature en ville.**
- **Planter des espèces végétales adaptées** aux conditions locales, économes en eau et non allergènes.
- **Végétaliser les toitures** pour rafraîchir, isoler, limiter le ruissellement et favoriser la biodiversité ; planter des essences locales.
- **Créer des jardins partagés.**
- **Réaliser un atlas de la biodiversité** communal ou intercommunal.
- **Supprimer l'usage des produits biocides** (phytosanitaires, insecticides, herbicides, pesticides).
- **Promouvoir la gestion différenciée des surfaces non bâties** (prairies et espaces fleuris) ; créer des vergers conservatoires, replanter les haies, aménager et entretenir les fossés et préserver les zones humides.
- **Favoriser les floraisons naturelles et mellifères** (abeilles) et développer les ruchers pédagogiques, hôtels à insectes et autres supports favorisant le dialogue et la compréhension de tous en faveur du climat.
- **Protéger la biodiversité ordinaire**, cultivée et naturelle, en mettant en œuvre les trames verte et bleue (ou corridors écologiques).
- **Sensibiliser les habitants aux pratiques de jardinage raisonné** dans leurs jardins comme dans le domaine public (inutilité de chasser les « mauvaises herbes », débroussaillage et entretien raisonné des bords de routes...).

6° AXE

Conjuguer environnement et santé pour développer le mieux-être de tous les habitants et limiter les risques



La santé est directement liée à la qualité de l'environnement et à la préservation du climat. Les communes et les intercommunalités ont un rôle majeur

à jouer en matière de sécurité et de salubrité publiques.

Voici quelques exemples d'actions.



Préserver le bien-être

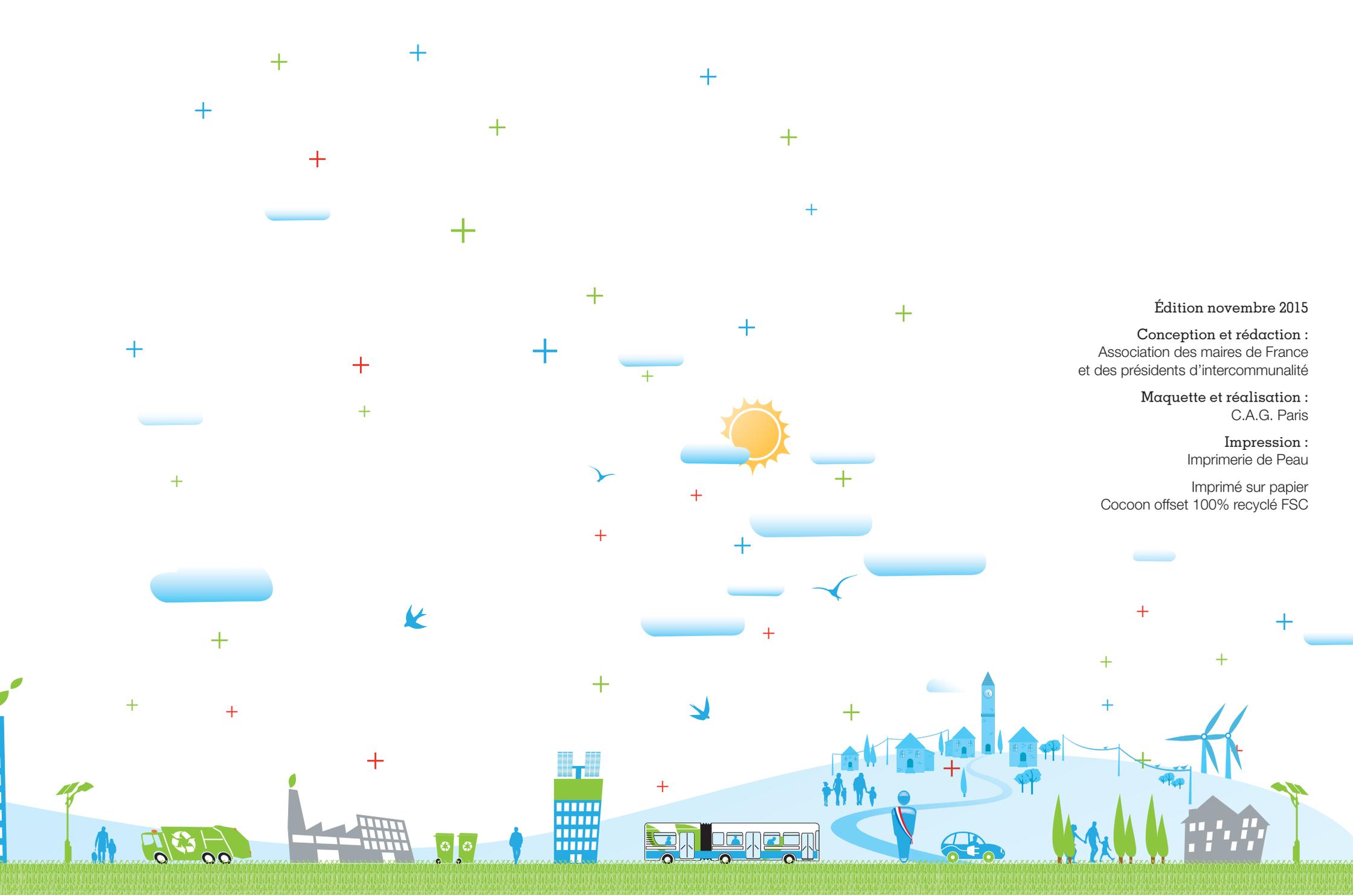
- **Sensibiliser les habitants** sur l'importance d'avoir une alimentation équilibrée et de qualité en lien avec les producteurs locaux et les acteurs éducatifs.
- **Contribuer à informer et à sensibiliser les consommateurs** des restaurants publics (cantines scolaires, hospitalières, etc.) sur la qualité, la saisonnalité et l'origine locale des produits alimentaires utilisés.
- **Porter attention à la qualité de l'air intérieur** en menant des actions simples de ventilation naturelle et par le choix des matériaux.
- **Préserver la qualité de l'air extérieur** en limitant la circulation ou en l'organisant.
- **Veiller à rendre confortables et sûrs les déplacements à pieds** pour les personnes valides et les personnes à mobilité réduite.
- **Encourager la pratique du sport**, de la marche et du vélo.
- **Promouvoir les activités de loisirs et les pratiques sportives**, en plein air, respectueuses de l'environnement et mettant en valeur le patrimoine naturel local.



Maîtriser les risques

- **Développer les outils de prévention des risques** (naturels, technologiques) et entretenir une culture collective du risque (commissions locales d'information et de surveillance).
- **Veiller à la dépollution et la réhabilitation des friches industrielles**, des décharges sauvages et des sites pollués.





Édition novembre 2015

Conception et rédaction :
Association des maires de France
et des présidents d'intercommunalité

Maquette et réalisation :
C.A.G. Paris

Impression :
Imprimerie de Peau

Imprimé sur papier
Cocoon offset 100% recyclé FSC



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE 
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

41, quai d'Orsay
75343 PARIS CEDEX 07
Tél. : 01 44 18 14 14
Fax : 01 44 18 14 15
www.amf.asso.fr
amf@amf.asso.fr

 @l_amf